



Protocole Sanitaire

publié le 28/08/2020

Veillez trouver ci-dessous les éléments concernant le protocole sanitaire qui sera en vigueur dans l'établissement à compter du 1er septembre.

Le protocole sanitaire de la Cité scolaire de Surgères s'applique au collège et au lycée. Il a été présenté en Commission d'Hygiène et de Sécurité le 27 aout, sera voté au Conseil d'Administration le lundi 31 aout. Il se décline localement selon le protocole national présenté par le ministère de l'Éducation Nationale.

Je vous communique aussi le livret édité à l'attention des parents.

Les élèves devront venir au collège avec deux masques et deux sachets (style sac de congélation). Les élèves ont la possibilité de venir avec une gourde afin de se désaltérer.

Le département de la Charente Maritime a décidé d'équiper chaque collégien d'un masque jetable qui sera remis le jour de la rentrée des élèves.

 [protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258](#) (PDF de 904.2 ko)

 [protocole_sanitaire_cite_scolaire_de_surgeres_28](#) (PDF de 6.5 Mo)

 [livret-parents-rentree-2020-covid19-71224](#) (PDF de 409.2 ko)

Cordialement
C.THOMASSIN,
Principal du collège
Proviseur du LPO